



St CLAIR DE LA TOUR

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 22 (arrivée Maëla FREMY au point 3)
Votants : 22

L'an deux mil vingt et un, le 24 du mois de février,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick
BLANDIN, Maire,

PRESENTS : Mmes et MM. Patrick BLANDIN, Jacqueline GUICHARD, Maude SCHWARZ,
Michel BELANTAN, Kathia VENDOIS, Emmanuel EGLAINE, Cécile BOUSQUET, Audrey
COLLOT, Chrystelle GERLAND, Pascal GUERIN, Jean-Yves BEC, Cécile BOUSQUET,
Alexandre VERRECCHIA, Cédric MOREL, Caroline COTTE, Pascale GAUD, Gabrielle
NOBLIA, Grégory LACH, Rémi SAUVESTRE, Jean-François DELDICQUE Maëla FREMY
(arrivé 20h15), Vincent LE SOURD, Perrine CRETEL.

ABSENTS / EXCUSES : Sylvaine CRAUSAZ

POUVOIRS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale GAUD

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2021 **Délibération N° 2021-02-01**

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du 27 janvier 2021.
Monsieur Jean-François DELDICQUE tient à confirmer que les comptes-rendus des
différentes commissions ont bien été transmis à tous les conseillers durant le mandat
précédent.

Les anciens conseillers confirment ne pas avoir reçu ces comptes-rendus durant le
précédent mandat.

Après vote par 21 voix POUR et 1 abstention, le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2021 tel qu'il a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

**2. Approbation du compte de gestion et du compte administratif –
Délibération N° 2021-02-02**

Kathia VENDOIS, Adjointe aux Finances indique que le Conseil Municipal doit délibérer d'une part sur le Compte Administratif 2020 dressé par M. Patrick BLANDIN, Maire et par M. Jean-Michel MARTIN COCHER, Receveur Municipal en ce qui concerne le Compte de Gestion 2020, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ainsi que les restes à réaliser 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 lesquels se présentent ainsi :

22400 - SAINT CLAIR DE LA TOUR -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-4 083,62		1 462 608,13		1 458 524,51
Fonctionnement	520 914,15	520 914,15	624 383,16		624 383,16
TOTAL I	516 830,53	520 914,15	2 086 991,29		2 082 907,67
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	516 830,53	520 914,15	2 086 991,29		2 082 907,67

22400 - SAINT CLAIR DE LA TOUR -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 462 713,24	2 188 622,24	4 651 335,48
Titres de recettes émis (b)	2 093 937,96	2 270 066,46	4 364 004,42
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	2 093 937,96	2 270 066,46	4 364 004,42
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 462 713,24	2 188 622,24	4 651 335,48
Mandats émis (f)	631 329,83	1 651 049,47	2 282 379,30
Annulations de mandats (g)		5 366,17	5 366,17
Dépenses nettes (h = f - g)	631 329,83	1 645 683,30	2 277 013,13
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 462 608,13	624 383,16	2 086 991,29
(h - d) Déficit			

Il est annoncé que le solde des restes à réaliser 2020 en dépenses d'investissement s'établit à **6091.37 €**.

MAIRIE DE SAINT CLAIR DE LA TOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

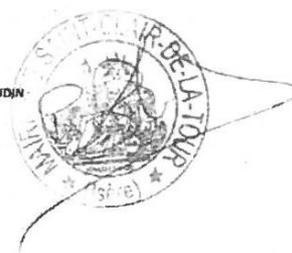
ETAT DES RESTES A REALISER 2020			
DEPENSES			
20 - Immobilisations incorporelles			6 091,37 €
	Imputation	Tiers	Montant TTC
	Ingenierie travaux Rue René Duchamp et Plateau	2031	CCVD
SOLDE DES RESTES A REALISER 2020			6 091,37 €

Le montant des restes à réaliser 2020 est de Six mille quatre-vingt onze euros et trente-sept centimes

Fait à Saint Clair de la Tour, le 04 février 2021

Le Maire

Patrick BLANDIN



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Monsieur Patrick BLANDIN, Maire, ne prenant pas part au vote, approuve par 20 voix POUR et 2 Abstentions le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020.

3. Budget Général de la Commune – AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – Délibération N°2021-02-03

Kathia VENDOIS, Adjointe aux finances indique que les résultats constatés de l'exercice 2020 figurant au compte administratif 2020 doivent être affectés au budget primitif 2021.

Il est proposé au conseil municipal :

- De décider d'affecter au Budget Primitif de la Commune 2021 : **624 383.16 €** au compte recettes d'investissement : 1068 du chapitre 10 représentant la totalité de l'excédent de fonctionnement 2020 ainsi que l'excédent d'investissement représentant **1 458 524.51 €**. Ce reliquat correspond en grande partie à des travaux prévus sur 2020 qui n'ont pu être entrepris en raison de la crise sanitaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote l'affectation du résultat 2020 tel qu'indiqué ci-dessus.

4. Budget primitif 2021– Fixation des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières : - Délibération N° 2021-02-4

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux, les bases et le réalisé 2020 des taxes d'habitation et foncières communales :

TAXES	TAUX 2020 ET BASES 2020	REALISE 2020	PROPOSITIONS TAUX 2021	PRODUITS ATTENDUS 2021
HABITATION	9.05 % 4 524 000 €	409 422 € Réalisé 2020	9.05% idem	409 422 €
FONCIER BATI	15.32 % 4 132 000 €	633 022 € Réalisé 2020	1 % : 15.47 %	645 745 €
FONCIER NON BATI	56.61 % 39 900 €	20 889 € Réalisé 2020	56.61 % idem	20 889 €
3 TAXES		1 063 333 €		1 076 056 €

M. le Maire indiquera qu'il y a lieu de se prononcer sur les taux applicables en 2021.

Il propose d'appliquer une augmentation du taux d'imposition de la taxe foncier bâti qui équivaut à une moyenne annuelle de 4 € par foyer fiscal et de reconduire à l'identique les autres taxes.

Cette proposition a été élaborée et validée à l'unanimité par la commission finances de la commune. L'augmentation proposée correspond strictement à l'augmentation du coût de la vie en 2020

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021 PROPOSES
HABITATION	9.05 %	9.05 %
FONCIERE BATIE	15.32 %	15.47 %
FONCIER NON BATI	56.61 %	56.61 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les taux ci-dessus indiqués sont votés pour l'année 2021.

5. Budget primitif 2021 de la commune – Délibération N° 2021-02-05

Une présentation est faite par Kathia VENDOIS au Conseil Municipal de la proposition de Budget Primitif 2021 par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement selon la volonté émise majoritairement au DOB.

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif 2021 de la Commune tel qu'indiqué ci-après avec un vote par section et par chapitre :

Section de Fonctionnement :

RECETTES

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
013	Atténuations de charges	6 000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	97 930 €
73	Impôts et taxes	1 712 988 €
74	Dotations, subventions et participations	389 519.77 €
75	Autres produits de gestion courante	20 278.23 €
76	Produits financiers	50 €
77	Produits exceptionnels	4 000 €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 230 766 €

DEPENSES :

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
011	Charges à caractère général	540 524.13 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	947 280 €
022	Dépenses imprévues	10 000 €
023	Virement à la section d'investissement	377 270.50 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 237 €
65	Autres charges de gestion courante	270 720 €
66	Charges financières	69 200 €
67	Charges exceptionnelles	1 534.37
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 230 766 €

Section d'investissement

RECETTES :

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 458 524.51€
021	Virement de la section de fonctionnement	377 270.50 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 237 €
041	Opérations patrimoniales	70 315.02 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	728 363.75 €
13	Subventions d'investissement reçues	954 375.22 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 100 000.00 €
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 703 086.00 €

DEPENSES :

CHAPITRE	OBJET	MONTANT en €
020	Dépenses imprévues	20 000 €
041	Opérations patrimoniales	70 315.02 €
16	Emprunts et dettes	401 476.87 €
20	Immobilisations incorporelles	45 893.79 €
204	Subventions, équipements versés	1 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	495 901.36 €
23	Immobilisations en cours	3 668 498.96 €
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 703 086.00 €

Monsieur le Maire précise que ce budget correspond aux engagements pris par la nouvelle équipe municipale. : diversification des recettes, mise ne place d'un programme culturel et renforcement de la communication, renforcement de l'entretien des bâtiments et des voiries communales.

La commune, bien que très endettée, poursuivra ses investissements mais avec parcimonie.

Monsieur Rémi SAUVESTRE demande pourquoi des sommes ont été budgétées en dépenses imprévues.

Monsieur le Maire explique que ces sommes ne seront employées que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget.

Le conseil municipal, vote par 20 voix POUR et 2 abstentions le budget primitif 2021 tel qu'indiqué ci-dessus.

6. Subvention au centre communal d'action sociale : CCAS :
Délibération N° 2021-02-06

Monsieur le Maire indique qu'il convient de subventionner le CCAS de la Commune afin de lui permettre de fonctionner durant l'année 2021.

La somme de 30 000 € est proposée, Monsieur Vincent le SOURD demande à connaître la somme affectée en 2020. Monsieur le Maire confirme que ce montant est identique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention de 30 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

7. Délibération autorisant à faire appel au service emploi du CDG38
Délibération N° 2021-02-07

Le centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Isère dispose d'un service emploi avec une activité dédiée aux missions temporaires dont la définition est de mettre à disposition des agents pour effectuer des remplacements ou des besoins occasionnels ou saisonniers et ce dans les meilleurs délais.

Il sera demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser de recourir à ce service emploi pour le remplacement d'un agent afin de respecter le maintien du service public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation de recourir à ce service emploi du cgd38 à chaque fois si nécessaire afin de respecter le maintien du service public.

8. Questions orales :

Emmanuel EGLAINE informe que la prochaine commission Développement Durable prévue le 4 mars devrait être déplacée au 11 mars 2021.

Monsieur le Maire informe que la matinée « Nettoyage de Printemps » se déroulera le 27 mars 2021 de 9h30 à 11h30. Le rendez-vous est fixé à partir de 9h à la salle des Fêtes.

Fin du conseil municipal à 21h20